Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260421-DB_2026_35-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE SPÉCIALE DU 21 AVRIL 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et Un Avril à Dix-Neuf Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de CHAMPAGNE Isabelle, 1ère adjointe au Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, LE ROUX Marie, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : SERANDOUR Marcel, procuration à CHAMPAGNE Isabelle - PELLAN Nicolas, procuration à Jean-Jacques CLOCHET - GOULVEN Amélie, procuration à BIGOURIE Séverine - CHARTIER Pierre-Yves, procuration à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Jacques CLOCHET

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation :
LE 15/04/2026

Délibération DB-2026-35

DELIBÉRATION FIXANT DES DÉPENSES AU COMPTE 623 « PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES »

Isabelle Champagne, 1ère adjointe, explique que le comptable du Trésor Public demande aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au **compte 623 « Publicité, publications, relations publiques »**.

Cette délibération vise à définir le cadre réglementaire des dépenses engagées par la commune pour ses missions de communication, de représentation et d'animation de la vie locale.

CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES ATTRIBUABLES AU COMPTE 623

Madame la 1ère adjointe propose de prendre en charge au titre de cet article les dépenses suivantes :

- **Fêtes et cérémonies :** Ensemble des biens, services, objets, denrées alimentaires et boissons ayant trait aux manifestations officielles (nationales et locales) : repas des aînés et colis de Noël, cérémonie des vœux, inaugurations, commémorations, cadeaux d'anniversaires, repas annuel du Conseil Municipal, vins d'honneur et verres de l'amitié.
- **Communication et Annonces :** Frais d'annonces, de publicité, parutions diverses, ainsi que les prestations de mise en page et d'impression du bulletin communal.
- **Logistique et Décoration :** Achat ou location de matériels de décoration, de préparation (nappes, drapeaux, pavillons), mobilier, vaisselle et frais de location de matériels pour les expositions.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260421-DB_2026_35-DE

- **Cadeaux et Distinctions :** Achats de cartes de vœux, bouquets ou arrangements floraux, médailles, gravures, plaques commémoratives, cadeaux ou bons d'achats (mariages, naissances, mises à l'honneur de bénévoles ou citoyens, départs en retraite).
- **Vie Municipale :** Cadeaux de naissance pour les membres du conseil municipal ou employés communaux.
- **Frais d'obsèques :** Achats d'articles funéraires, gerbes et frais de publication d'annonces mortuaires en cas de décès d'un élu, d'un employé (en activité ou retraite) ou d'une personne ayant œuvré pour la collectivité.
- **Frais de mission :** Frais de repas d'affaires ou de mission réglés directement à un prestataire, ne pouvant être rattachés à une réception spécifique.
- **Prestations administratives spécifiques :** Prestations de numérisation des actes d'état civil et travaux de reliure des registres.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSENTIONS
15	0	0

✓ **D'APPROUVER** la liste des dépenses affectées au compte 623 pour le budget communal.

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants inscrits au budget.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CLOCHET

Le Maire,

Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREVENEUC (Côtes-d'Armor)